

## **SSIAP 3 : Service de Sécurité Incendie et d'Assistance à Personnes - Chef de service de sécurité incendie**

Le chef de service de sécurité incendie assure la sécurité dans les établissements recevant du public et les immeubles de grande hauteur.

### **Public concerné :**

Personne postulant à un emploi de chef de service de Sécurité Incendie en Etablissement Recevant du Public (ERP) ou en Immeuble de Grande Hauteur (IGH) devant justifier des qualifications prévues par l'Arrêté du 2 Mai 2005 modifié (Arrêté du Ministère de l'Intérieur).

### **Prérequis :**

- Diplôme SSIAP 2, diplôme de niveau IV, ERP 2 ou IGH 2 en cours de validité.
- Justifier de 3 ans de fonction dans la sécurité incendie.
- Diplôme SST ou équivalent de moins de 2 ans.
- Attestation médicale de moins de 3 mois.

### **Objectifs :**

- Connaître et savoir utiliser les outils réglementaires.
- Savoir appliquer une méthodologie d'analyse.
- Analyser le risque incendie.
- Gérer un service de sécurité incendie.
- Savoir transmettre les connaissances de la réglementation incendie des ERP et IGH.

### **Durée :**

224 heures de formation + 8 heures d'examen sur 6 semaines réparties sur plusieurs périodes.

### **Participants :**

10 participants maximum par session.

### **Matériel :**

Ordinateur, matériel de projection, registre de sécurité, logiciel de simulation, radio communication, téléphone, système de sécurité incendie, ordinateur, matériel de projection.

### **Validation de la formation :**

- Epreuve écrite 1 : QCM de 40 questions.
- Epreuve écrite 2 : Rédaction d'une notice technique de sécurité, à partir de plans portant sur un groupe d'établissements non isolés de 1<sup>ère</sup> ou 2<sup>ème</sup> catégorie.
- Epreuve orale.
- Accès au diplôme SSIAP 3 valable pendant 3 ans.

**Programme :** Programme défini par l'arrêté du 2 Mai 2005.

Le feu et ses conséquences :

- Le feu : éclosion et développement du feu.
- Comportement au feu des différents matériaux (la résistance et la réaction au feu).
- Mise en œuvre des moyens d'extinction.

La sécurité incendie et les bâtiments :

- Matériaux : reconnaître la typologie et le type de structure d'un bâtiment.
- Etude de plans : se situer sur un plan en vue d'appliquer la réglementation incendie.
- Outils d'analyse : savoir utiliser la trame d'analyse d'un projet de construction.

La réglementation incendie :

- Classer un bâtiment en fonction de la réglementation.
- Savoir appliquer les obligations réglementaires aux différents types de bâtiments.
- Moyens de secours : appliquer les obligations réglementaires.
- Visites : technique et identification des installations de sécurité.
- Notion relative à l'accessibilité des personnes handicapées.

Gestion des risques :

- Analyses des risques : identifier les situations de déclenchement d'incendie.
- Réalisation des travaux de sécurité.
- Documents administratifs : les connaître et les mettre à jour.

Conseil au chef d'établissement :

- Information de la hiérarchie : effectuer un compte rendu oral ou écrit et un rapport.
- Veille réglementaire : savoir actualiser ses connaissances des textes applicables.

Correspondant des commissions de sécurité :

- Commission de sécurité : connaître la composition, le rôle des commissions de sécurité et l'importance des relations avec elles.
- Savoir contrôler et tenir à jour le registre de sécurité.

Management de l'équipe de sécurité :

- Organiser le service, gestion du personnel.
- Notions de droit du travail, du droit civique et pénal.

Le budget du service de sécurité :

- Suivi budgétaire du service, la fonction achat et les contrats de maintenance.